

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**D\_2023\_4\_4**

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt trois, le mardi 11 avril à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 04 Avril 2023

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LEDIRAISSON Guillaume, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

**Pouvoirs :**

Madame AUPY Jocelyne a donné pouvoir à Madame BIZE Aurélie

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame AUPY Jocelyne, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEGRAND Xavier

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Damien CHAMBRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de M. VIGIER Valérian il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau délégué au Secteur Intercommunal d'Énergies de Hiersac - St Amant de Boixe. Monsieur Gérard LIOT se porte candidat à ce poste.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Après dépouillement Monsieur Gérard LIOT obtient 10 voix, il est donc élu à l'unanimité délégué au Secteur Intercommunal d'Énergies de Hiersac - St Amant de Boixe.

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 11/04/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot